

# Revégétaliser un ancien parking

## DESCRIPTION DE L'INITIATIVE

### DATE

2005-2014

### BUDGET

2000 €

### PARTENAIRES

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, CBNSA, CBNPMP, commune d'Urrugne, Adeli, Association des Amis du Jardin botanique littoral Paul Jovet

### DOMAINE D'ACTION

Génie écologique

### SECTEUR D'ACTIVITÉ

Patrimoine naturel

### LOCALISATION DE L'INITIATIVE

Urrugne (64)

## PILOTE

**Jardin Botanique Littoral de  
Saint-Jean-de-Luz et Maison de  
l'environnement**

**31, avenue Gaétan Bernoville  
64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ**

05 59 26 34 59

botanique@saintjeandeluz.fr

www.jardinbotanique-saintjeandeluz.fr



**Nicolas VAN MEER**

**Jardinier botaniste, environnement**

05 59 26 34 59

nicolas.vanmeer@saintjeandeluz.fr

Sur la commune d'Urrugne, située en front de mer du Pays Basque, une ancienne surface bitumée ayant servi successivement d'aire de démontage d'un bateau échoué puis de parking, a été restaurée suite au glissement de terrain intervenu l'année 2000. L'objectif a été de revégétaliser les 2000 m<sup>2</sup> de surface imperméabilisée dans le respect des enjeux écologiques, de limiter l'érosion du milieu environnant, d'intégrer cette surface dans le paysage, de travailler avec des espèces végétales locales (Houlque laineuse, Brachypodium rupestre, Fétuque rouge, Ajonc d'Europe, Bruyère vagabonde, etc.) et de contrôler les espèces exotiques envahissantes.

Pour ce faire, le terrain a été remblayé par de la terre et différentes techniques ont été appliquées : décompactage du sol, semis direct et indirect, bouturage, désherbage, etc. Au bout de cinq ans, le recouvrement par la végétation était de 60 % et de 95 % au bout de dix ans.

Cet espace évolue maintenant vers une lande aérohaline (lande primaire modelée par le vent et les embruns, à proximité immédiate du littoral). Entre 80 et 130 espèces végétales sont présentes, et deux espèces protégées ont fait leur apparition : le Sérapias à petite fleur, la Marguerite à feuille grasse. Deux panneaux, réalisés par le Conseil départemental, indiquent la démarche qui a permis d'assurer, par ailleurs, d'autres missions de revégétalisation sur des sites Natura 2000 (sites de Sainte Barbe et d'Arxiloa).



## RÉSULTATS OBTENUS

### ■ Positif :

L'objectif de revégétalisation, s'appuyant sur des semences et boutures locales, a été atteint.

Les travaux d'aménagement ont fait appel à différentes techniques de revégétalisation (semis directs, bouturages et multiplication végétales ex-situ, foin en vert).

Le chantier a fait participer un grand nombre d'acteurs divers (associations, collectivités, CBN-SA, Département des Pyrénées-Atlantiques).

### ■ Négatif :

Manque de communication, d'explications sur la réalisation de ce chantier, que ce soit en amont ou en aval de la réalisation des travaux. Il y a peu eu de communication menée envers les utilisateurs du sentier littoral, ou les habitants de la commune d'Urrugne.

## DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Conditions climatiques (vent, embruns, etc.) : conditions rudes correspondant à des contraintes vis-à-vis des espèces (conditions aérolines), induisant un choix d'espèce résistant aux embruns, au vent (plantes pionnières).

Nature du sol superposée au parking : sol de remblai stérile, correspondant à une sous-couche. Sol séchant et brut nécessitant la plantation d'espèces « pionnières ».

Présence ou multiplication d'espèces exotiques envahissantes (*Baccharis halimifolia*, *Cortaderia selloana*, etc.), ce qui a nécessité des travaux d'arrachage manuel. L'évacuation des déchets verts constitués par les pieds adultes a posé des difficultés (travail supplémentaire non prévu initialement, réalisé par la commune d'Urrugne). La réactivité pour arracher les jeunes plants n'a pas entraîné de ralentissement sur l'évolution de la parcelle.

## SOLUTIONS APPORTÉES

Chantier de suppression des espèces exotiques à l'état juvénile, ainsi que des adultes semenciers (arrachage et coupe).

## PERSPECTIVES ENVISAGÉES

Suppression de la clôture qui délimite la parcelle : le travail étant terminé, il n'y avait pas d'intérêt particulier à la maintenir sur place. Elle avait été installée pour matérialiser la parcelle à revégétaliser et canaliser les utilisateurs du sentier littoral.

Développement d'outil de communication vers le grand public : création d'un panneau de petit format pour expliciter le travail réalisé, rédaction d'articles dans le journal communal.

## TÉMOIGNAGE

Des travaux de revégétalisation en zone Natura 2000, à proximité immédiate de la mer, nécessitent des techniques modernes et variées. Les conditions rudes induisent aussi la réalisation de fauchage et l'export de foin vert.

Il est nécessaire de travailler avec des semences locales adaptées aux conditions du milieu, à proximité immédiate. Il faut bannir l'utilisation de semences issues d'autres zones géographiques, non adaptées, lesquelles entraîneront de plus une pollution génétique des populations existantes. L'expérimentation de récolte mécaniques de semences sur des parcelles semi-naturelles limitrophes est une nécessité, à la manière de ce qui est réalisé en zone de montagne pour revégétaliser les pistes de ski.